

RÉUNICA innove en créant un simulateur

« Rachat de points de retraite »

En ligne sur www.reunica.com

Paris, le 4 décembre 2008

Afin de répondre aux besoins de ses clients, RÉUNICA a conçu un simulateur « Rachat de points de retraite ». Accessible sur le site Internet du Groupe, il permet de connaître, le montant du rachat des points de retraite au titre des périodes d'études supérieures. Une innovation de la Direction Retraite de RÉUNICA qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des outils et pratiques.

Un nouvel outil de calcul « Rachat de points de retraite »

Le Groupe RÉUNICA met à disposition, sur son site Internet www.reunica.com, un simulateur « Rachat de points de retraite ». Cet outil, accessible via les rubriques *salariés* / "Préparer ma retraite" permet en quelques secondes de connaître le montant du rachat des points, pour les régimes complémentaires (Agirc et Arrco). Très simple d'utilisation, l'internaute remplit les champs d'information indispensables. Le calcul se fait ensuite instantanément. L'internaute dispose également d'un rappel de la réglementation ainsi que des documents utiles à télécharger.



Une innovation développée pour répondre aux besoins des clients

Le simulateur « Rachat de points de retraite » a été créé pour répondre aux attentes des clients de RÉUNICA et leur permettre d'évaluer un éventuel rachat de points. Il a été conçu en interne, par un développement en Flash. Les retours des utilisateurs sont positifs, cet outil permettant de répondre facilement aux questions que peuvent se poser les internautes sur le montant d'un éventuel rachat.

Périodes d'études supérieures, le rachat est possible entre 20 et 60 ans

Les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco prévoient, sous certaines conditions, la possibilité de racheter des points de retraite au titre des périodes d'études supérieures. Cette disposition vient compléter celles prévues par le régime de base.

À propos du Groupe RÉUNICA

Le Groupe RÉUNICA est le deuxième groupe de retraite complémentaire en France et la 13ème institution de prévoyance française (source : top 20 des IP de l'Argus de l'Assurance).

Il est constitué d'institutions interprofessionnelles de protection sociale :

- deux institutions de retraite complémentaire (IRC) Arrco
- une institutions de retraite complémentaire (IRC) Agirc
- une institution de prévoyance
- une mutuelle interprofessionnelle pour les particuliers et les travailleurs non-salariés
- une fondation abritée par la Fondation de France : la Fondation Réunica Prévoyance
- un GIE Informatique : Systaliens www.systaliens.com

Un groupe au cœur de la protection sociale des salariés du Travail temporaire :

La profession du Travail temporaire a désigné comme institutions de retraite professionnelles les IRC de RÉUNICA.

L'institution Bayard Prévoyance gère l'accord de branche des régimes de prévoyance complémentaire des intérimaires cadres et non cadres.

RÉUNICA en chiffres :

- 2 300 collaborateurs
- 53 implantations en France
- 7,5 milliards d'euros de cotisations encaissées
- 381 000 entreprises adhérentes
- 7,2 millions de cotisants en retraite et en prévoyance)
- 33,6 millions d'euros consacrés à l'action sociale
- 8 milliards d'euros d'actifs gérés au titre des réserves

Contact presse

RÉUNICA

Anne Rosier

Relations extérieures

Tél : 01 41 05 26 19

Mail : anne_rosier@reunica.com